



Les Vergers retrouvés du Comminges  
Chambre d'Agriculture - Place Pégot  
31800 Saint Gaudens

## Proposition d'aménagement du "parc Dauban"

Suite à la rencontre du 18 novembre 2013 avec Monsieur Thore concernant la participation de l'association à l'aménagement du "parc Dauban" à Labarthe Inard, trois membres de l'association sont allés sur le lieu et pensent que la parcelle de terrain qui jouxte la clôture avec la propriété de Monsieur Dauban, bien ensoleillée, serait un bon emplacement pour l'implantation d'un verger. Il faut juste envisager d'abattre les trois arbres envahis de gui (condamnés à plus ou moins brève échéance), qui sont une menace/foyer d'infestation pour les autres arbres et particulièrement les fruitiers.

Après consultation d'autres membres de l'association, les Vergers retrouvés du Comminges proposent 2 options :

- une **simple vente d'arbres** (scions de 1 ou 2 ans), le prix de vente habituel est de 12 € TTC
- ou la **mise en place d'un partenariat** : l'association pense qu'il serait intéressant pour la commune de profiter de cet espace pour constituer un petit verger représentatif des variétés locales - pommiers, pruniers, poiriers, cerisiers - variétés encore connues pour certains ou plus rarement répandues

Pratiquement :

Tant les visiteurs du parc que les écoliers pourraient en profiter, des stages de taille, des actions de dégustation, fabrication de jus.... peuvent être envisagés, dans plusieurs années bien sûr pour les récoltes.

Dans le cadre d'un partenariat les arbres seraient fournis à un prix symbolique et l'association s'engagerait à organiser la plantation et à assurer le suivi arboricole.

En échange la commune permettrait à l'association d'étudier les arbres et à plus longue échéance d'y prélever des greffons, des échantillons de fruits pour exposition ou étude... Des stages de taille pourraient aussi être une activité proposée tant pour les adhérents de l'association que pour les habitants de la commune si un intérêt se présente.

En annexe de cette lettre, nous vous proposons la trame d'une convention qui précise ce que l'association propose en terme de mise en place, d'engagements réciproques et de coût. Il s'agit bien sûr d'une base de discussion qui a vocation à être enrichie, discutée en fonction des souhaits des uns et des autres.



## **Convention de partenariat**

Entre les soussignées

- la commune de Labarthe Inard, représentée par Monsieur Christian Thore, maire (désignée dans ce qui suit par « La Commune »).
- l'association Les Vergers retrouvés du Comminges, Chambre d'Agriculture, Place Pégot, 31800 Saint Gaudens, représentée par Madame Elisabeth Journalleau, présidente (désignée dans ce qui suit par « les Vergers »).

### Article 1 : But du partenariat

La commune est en train d'aménager un parc, situé entre l'école et la salle des fêtes. Dans ce cadre la commune a proposé aux Vergers de participer à la réalisation. Suite à une première rencontre le 18 novembre 2013, l'objet de cette convention est de proposer un partenariat pour la mise en place d'une parcelle de verger à but de sauvegarde de variétés locales, de lieu de formation et d'agrément.

### Article 2 : Définition du lieu

La « parcelle » concernée pour la mise en place de ce verger est délimitée dans le parc par la clôture avec le jardin de Mr Dauban au sud, par le ruisseau et le chemin au nord, elle s'étend sur toute la largeur du parc (entre la rue des Tilleuls et la salle des fêtes).

### Article 3 : Plantation

L'association pense qu'il serait intéressant pour la commune de profiter de cet espace pour constituer un petit verger représentatif des variétés locales - pommiers, pruniers, poiriers, cerisiers - variétés encore connues pour certains ou plus rarement répandues, qui pourrait se constituer sur trois ans : plantation dès cet hiver d'une dizaine de variétés et poursuite durant les automnes 2014 et 2015 avec des variétés greffées spécifiquement pour ce projet, en complément. Un accent plus particulier sera mis sur quelques variétés trouvées sur la commune.

L'association préconise :

- environ 30 pommiers en 1/2 tige (pommiers greffés sur M106), qui devraient être espacés de 5m environ, plantés en ligne à 3m de la clôture sur toute la longueur, et sur une deuxième et troisième rangées sur la partie plus large
- environ 10 poiriers greffés sur cognassiers menés en cordons horizontaux, sur une armature en fer à béton, le long du chemin, afin de mieux délimiter l'espace. Des passages seront aménagés régulièrement.
- quelques pruniers et cerisiers à répartir sur le reste du parc et/ou sur les bordures de la parcelle.

Dans le cadre de cette convention, les Vergers proposent de se charger de la plantation des scions



(jeunes arbres d'1 ou 2 ans), de la fourniture d'un tuteur, du couvre sol et de la bordure (voir ci-dessous)

Un plan sera tenu à jour, et dans la mesure du possible un étiquetage mis en place.

#### Article 4 : Suivi agronomique

Au vu de nos différentes expériences, nous préconisons un espace d'1 m<sup>2</sup> autour du pied des arbres couvert d'une couche de BRF d'au moins 10 cm (cet espace serait délimité par des planches de volige par exemple), ceci afin de faciliter l'entretien, de limiter considérablement l'arrosage durant les premiers étés, d'éviter la concurrence d'herbes, l'apport de désherbant....

Le BRF devrait pouvoir être fourni par le sivom dans le cadre des vergers ou de la communes.

La charge pour la commune se limiterait donc à l'entretien suivant :

- tonte de la parcelle, ou mise en place partielle ou totale d'une prairie fleurie
- arrosage en période chaude tous les quinze jours durant les trois premières années de plantation de chaque série

En outre les deux parties s'engagent à ne pas utiliser de pesticides de synthèse sur la parcelle et/ou à proximité, et donc de rester dans un cahier des charges bio.

Afin de ne pas mettre en péril la plantation, les Vergers souhaitent que soient abattus les trois arbres envahis de gui (condamnés à plus ou moins brève échéance), qui sont un foyer d'infestation pour les autres arbres et particulièrement les fruitiers.

Dans le cas où une haie serait plantée contre la clotûre en limite de la propriété de Monsieur Dauban, elle ne devrait pas dépasser 2 m de hauteur, afin de limiter son impact sur l'ensoleillement du verger.

#### Article 5 : Suivi des arbres

Les Vergers proposent de prendre à leur charge le suivi des arbres : tailles de formation, de suivi et de fructification.

#### Article 6 : Exploitation du verger

Cette parcelle aurait pour vocation de devenir un lieu de formation et de découverte à destination des membres des Vergers, des élèves de l'école et des habitants de la commune.

Sans prétendre à une liste exhaustive et au fur et à mesure de la mise en place, on pourrait envisager :

- formation à la taille
- atelier de récolte, de fabrication de jus ...
- atelier autour de la biodiversité
- « banque » de greffons
- dégustation ...



Les Vergers retrouvés du Comminges  
Chambre d'Agriculture - Place Pégot  
31800 Saint Gaudens

La production sera à partager entre l'école, les habitants et les Vergers, en favorisant le cadre d'animations à réaliser.

#### Article 7 : Financement

Par arbre	Évaluation du coût réel
Scion	12 €
Piquet	6 €
Planche (4m)	10 €
BRF (transport)	1 €
Amendement	1 €

Dans le cadre du partenariat, l'association propose de mettre à disposition les arbres au prix de revient. On pourrait donc partir sur la base de 20 € par arbre planté.

Il pourrait être envisagé de partir sur la base d'une subvention « forfaitaire », qui pourrait perdurer au-delà de la plantation pour permettre d'aider la mise en place d'animations.

#### Article 8 : Durée

Cette présente convention est établie pour un an renouvelable par tacite reconduction.

#### Article 7 : dénonciation

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par les responsables respectifs de chaque structure pour cas de force majeure dûment constaté.

En cas de désaccord majeur, les partenaires s'engagent à signifier la dénonciation de cette convention par lettre recommandée adressée aux responsables respectifs.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

La Commune  
Christian Thore, Maire

Les Vergers retrouvés du Comminges  
Elisabeth Journolleau, Présidente